



LICENCE DE JOUEUR

N° LIC

DATE D’AFFILIATION

POUR ETRE VALABLE CETTE DEMANDE DOIT ETRE ACCOMPAGNEE :
D’UN CERTIFICAT MEDICAL POUR L’ANNEE EN COURS.
D’UNE COPIE LISIBLE DE LA CARTE D’IDENTITE.

CLUB :

DEMANDEUR

NOM PRENOM

NE LE A

ADRESSE

.....

DEMANDEUR AYANT DEJA ETE AFFILIE DANS UN CLUB BELGE

POUR POUVOIR AVOIR UNE NOUVELLE LICENCE LE JOUEUR NE JOUANT PLUS DEPUIS PLUS DE 2 ANS DOIT AVOIR L’AUTORISATION DU PRESIDENT DE SON ANCIEN CLUB .

SI OUI AU CLUB.....

DEMANDEUR AFFILIE A UN CLUB ETRANGER

POUR AVOIR UNE LICENCE A LA LBFR IL FAUT :

UNE LETTRE DE SON CLUB L’AUTORISANT A JOUER DANS UN CLUB BELGE.
L’AUTORISATION DE SORTIE DE LA FEDERATION OU EST AFFILIE SON CLUB.

POUR POUVOIR PARTICIPER A UNE COMPETITION OFFICIELLE

LE DEMANDEUR DEVRA ETRE AFFILIE DEPUIS QUATRE SEMAINES MINIMUM, SAUF SI L’AFFILIATION A ETE FAITE PENDANT LA PERIODES DES TRANSFERTS (DU 1 JUIN AU 31 AOUT).

POUR TOUS LES JOUEURS ETRANGERS DE PLUS DE 14 ANS LE SECRETARIAT VERIFIERA AUPRES DE LA FEDERATION ETRANGERE SAUF SI LE DEMANDEUR EST EN POSSESSION D’UNE CARTE IDENTITE EMISE PAR L’ETAT BELGE.

OBLIGATIONS DU DEMANDEUR

1. RESPONSABILITE

LE DEMANDEUR DECLARE SE SOUMETTRE ET RESPECTER LES STATUTS ET REGLEMENTS GENERAUX DE LA FEDERATION BELGE DE RUGBY **FBRB** ET DE LA LIGUE BELGE FRANCOPHONE DE RUGBY **LBFR**

